

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE du JEUDI 5 AVRIL 2018

Président : Jean Jacques **PECHBERTY**

Présents : Jean-Jacques **PECHBERTY**  
Jean-Louis **EYROLLE**,  
Patrick **TEYSSÉDRE**  
Isabelle **ROUX**  
Karine **LEMERCIER**  
Marie-France **WAGNER**  
Régine **REDON**  
Cyril **LIAUZUN**  
Dominique **VANOOSTHUYSE**

Excusés : Philippe **BOUCHER**, pouvoir à Dominique **VANOOSTHUYSE**  
Philippe **DELVIT**

Secrétaire de séance : Jean-Louis **EYROLLE**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19H00.

### **VOTE DES 3 TAXES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de majorer les taux d'imposition appliqués en 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide donc de porter :

-La Taxe d'habitation à :	8.18%
-La Taxe foncière bâtie à :	18.40%
-La Taxe foncière non bâtie à :	148.44%

Après en avoir délibéré, les membres de la séance acceptent à l'unanimité cette proposition (vote : 10 ; pour : 10).

**BUDGET PRIMITIF 2018 :**

Celui-ci s'équilibre en fonctionnement à la somme de 369 161.62 Euros ; en investissement les recettes et dépenses s'équilibrent à 454 144.23 Euros.

Après avoir présenté le Budget Primitif 2018, celui-ci est voté (suffrages exprimés : 10 ; pour : 10).

**TARIFS CANTINE SCOLAIRE :**

Suite à une augmentation du prix du repas au 1<sup>er</sup> mars 2018 par le Grand Cahors (Le prix du repas enfant est de **4.00 €**, le prix du repas adulte est de **4.425 €**), et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de ne pas majorer le montant de la participation financière. Cette participation financière à hauteur de 1.92 € est identique à celle de l'année dernière. (un rappel sera effectué).

L'ensemble des communes du RPI nous ont informés qu'elles maintenaient leur participation identique à celle de l'année de l'année dernière.

*L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H15*